

COMMUNE DE LATTES

PROCES VERBAL

Le Conseil Municipal de LATTES s'est réuni le 24 février 2011 à 18h00, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Cyril MEUNIER, Maire.

PRESENTS :

M. BATTIVELLI, Mme VAUCELLE, M. CAPEL, Mme WYSS, Mme DONADA, M. MODOT, Mme COTTE-DUNAND, M. GACHET, M. LOPEZ, M. MOURGUES, Mme BUONO, M. ANDREU, M. JOUVE, Mlle ROUX, Mme PLANCKE (à partir du dossier n°7), M. GELLY, M. LIDOR, Mme JIMENEZ, Mme MARTIN, Mme DELEUIL, Mme SUARD (à partir du dossier n°2), M. ACQUAVIVA, M. BANULS, Mme ANDRAL, Mme BONNEAU, Mme ADRIA, M. ARROUET, M. SILHOL, Mme JANNUZZI.

MEMBRES EXCUSES :

- ❖ Madame Nathalie MIFSUD donne procuration à Monsieur Francis ANDREU ;
- ❖ Monsieur Eric PASTOR donne procuration à Monsieur le Maire ;
- ❖ Madame Catherine SUARD donne procuration à Madame Odile VAUCELLE jusqu'au dossier n°1 inclus ;
- ❖ Madame Nicole PLANCKE donne procuration à Madame Carole DONADA jusqu'au dossier n° 6 inclus.

MEMBRE ABSENT :

- ❖ Mme HIRSCH (Madame HIRSCH a donné procuration à Madame ANDRAL qui ne souhaite pas l'exercer).

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Marcel MOURGUES est élu à l'unanimité.

LE PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2011 EST ADOPTE A L'UNANIMITE avec les observations de Madame Linda ADRIA du groupe « A GAUCHE POUR LATTES » :

- **1 observation relative à l'affaire n° 2 concernant la dénomination de l'avenue Georges Frêche :**
Les phrases (p. 3) « Madame ADRIA assure que Georges Frêche restera un grand homme grâce à son œuvre malgré certaines paroles déplacées. Il a été un Président de Région qui a mené de nombreuses actions en faveur des lycées et notamment au niveau des dotations. » sont remplacées par les phrases « Madame ADRIA assure que Georges Frêche restera un grand homme grâce à son œuvre malgré certaines paroles déplacées dont personne n'est exempt. Il a été un Président de Région qui a mené de nombreuses actions et notamment pour la construction et la rénovation des lycées. »
- **1 observation relative à l'affaire n° 9 concernant le rapport 2009 sur le prix et la qualité du service public :**
La phrase (p. 13) « De plus, elle souligne que, selon sa lecture du rapport, le nombre des fuites non réparées serait dû au prix des canalisations de qualité » est remplacée par « De plus, elle souligne que, selon sa lecture du rapport, le nombre des fuites restant serait dû au prix du remplacement des canalisations de qualité ».

* Une minute de silence est observée en mémoire de Monsieur DUPY, ancien conseiller municipal qui a œuvré à la création de Maurin, récemment décédé.

Monsieur le Maire fait part de la modification de l'ordre du jour avec 1 rapport complété :

- ❖ Rapport N°7 – Accueil d'un stagiaire rémunéré
- *Les missions à effectuer sont explicitées.*

ARTICLE L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

1 – DECISIONS DU MAIRE (Rapporteur : Cyril MEUNIER)

En application de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et conformément aux délibérations du 3 avril 2008, 16 juillet 2009 et 28 janvier 2010 donnant diverses délégations à Monsieur le Maire, le Conseil Municipal est informé des décisions suivantes :

MARCHES SANS FORMALITE PREALABLE

(alinéa 4 article L 2122-22 du CGCT)

- Par décision municipale en date du 23 décembre 2010, un marché est passé avec la Société H. SAINT-PAUL SAS pour l'entretien chauffages, climatisations & chaudières murales - lot 01 : chauffages pour un montant de 18 941,00 € HT.
- Par décision municipale en date du 23 décembre 2010, un marché est passé avec la Société H. SAINT-PAUL SAS pour l'entretien chauffages, climatisations & chaudières murales - lot 02 : climatisations pour un montant de 8 880,00 € HT.
- Par décision municipale en date du 04 janvier 2011, le marché passé avec la Société HYDROLOGIK pour l'assistance et veille hydrométéorologique sur la Commune pour un montant de 22 920,00 € HT est reconduit jusqu'au 11 janvier 2012.
- Par décision municipale en date du 04 janvier 2011, le marché à bons de commande passé avec ESCASSUT pour la fourniture de vêtements et accessoires de sécurité – lot 02 : uniformes de police – est reconduit pour un montant minimum annuel de 5 000,00 € HT et un montant maximum annuel de 28 000,00 € HT.
- Par décision municipale en date du 06 janvier 2011, un marché est passé avec la Société SAMOP SAS pour le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage en programmation architecturale et technique, économie de la construction pour la réalisation d'un centre technique municipal pour un montant de 35 450,00 € HT.
- Par décision municipale en date du 07 janvier 2011, le marché à bons de commande passé avec la Société BAURES pour la fourniture de matériel de plomberie pour un montant minimum annuel de 10 000,00 € HT et un montant maximum annuel de 30 000,00 € HT est reconduit jusqu'au 23 février 2012.
- Par décision municipale en date du 12 janvier 2011, un marché à bons de commande est passé avec IMP'ACT IMPRIMERIE pour les frais d'impression & support de communication – lot 01 : frais d'impression pour un montant minimum annuel de 5 000,00 € HT et un montant maximum annuel de 40 000,00 € HT. Ce marché est conclu pour un période initiale de 1 an à compter de sa notification et pourra être reconduit 2 fois 1 an.
- Par décision en date du 12 janvier 2011, un marché à bons de commande est passé avec DECO ADER MEDITERRANEE pour les frais d'impression & support de communication – lot 02 : support de communication pour un montant minimum annuel de 5 000,00 € HT et un montant maximum annuel de 20 000,00 € HT. Ce marché est conclu pour un période initiale de 1 an à compter de sa notification et pourra être reconduit 2 fois 1 an.

- Par décision en date du 12 janvier 2011, un marché à bons de commande est passé avec IBS pour la maintenance des photocopieurs – lot 01 : photocopieurs de marque TRIUMPH-ADLER pour un montant minimum annuel de 200,00 € HT et un montant maximum annuel de 1 500,00 € HT. Ce marché est conclu pour un période initiale de 1 an à compter de sa notification et pourra être reconduit 2 fois 1 an.
- Par décision en date du 12 janvier 2011, un marché à bons de commande est passé avec IBS pour la maintenance des photocopieurs – lot 03 : photocopieurs de marque KYOCERA pour un montant minimum annuel de 3 000,00 € HT et un montant maximum annuel de 15 000,00 € HT. Ce marché est conclu pour un période initiale de 1 an à compter de sa notification et pourra être reconduit 2 fois 1 an.
- Par décision en date du 12 janvier 2011, un marché à bons de commande est passé avec IBS pour la maintenance des photocopieurs – lot 04 : photocopieurs de marque OLIVETTI pour un montant minimum annuel de 800,00 € HT et un montant maximum annuel de 3 500,00 € HT. Ce marché est conclu pour un période initiale de 1 an à compter de sa notification et pourra être reconduit 2 fois 1 an.
- Par décision en date du 12 janvier 2011, un marché à bons de commande est passé avec SARP MEDITERRANEE/SOMES pour l'hydrocurage mécanique et passage de caméra dans les canalisations pluviales pour un montant minimum annuel de 5 000,00 € HT et un montant maximum annuel de 20 000,00€ HT. Ce marché est conclu pour un période initiale de 1 an à compter de sa notification et pourra être reconduit 3 fois 1 an.
- Par décision municipale en date du 20 janvier 2011, un marché est passé avec la Société POUSSE CLANET pour les travaux d'aménagements d'espaces verts pour un montant de 6 208,10 € HT.
- Par décision municipale en date du 27 janvier 2011, un marché à bons de commande est passé avec la Société DIFF 3000 pour l'achat de livres pour la bibliothèque municipale – lot 04 : livres soldés pour un montant minimum annuel de 600,00 € HT et un montant maximum annuel de 2 000,00 € HT. Ce marché est conclu de sa notification au 31 décembre 2011 et pourra être reconduit 3 fois 1 an.
- Par décision municipale en date du 28 janvier 2011, un marché à bons de commande est passé avec EUROMASTER pour la fourniture et réparation de pneumatiques pour un montant minimum annuel de 5 000,00 € HT et un montant maximum annuel de 20 000,00 € HT. Ce marché est conclu pour une période initiale de 1 an à compter de sa notification et pourra être reconduit 2 fois 1 an.

DROITS DE PREEMPTION
(alinéa 15 article L 2122-22 du CGCT)

- Par décision en date du 27 décembre 2010, la Commune a exercé son droit de préemption sur la propriété de Monsieur LORENZO CASAL JESUS et Madame ARNAU MONTSERRAT située au lieu dit le Grand Tamaris et cadastrée section DH 155.
- Par décision municipale en date du 10 janvier 2011, l'article premier de la décision municipale du 27 décembre 2010 concernant la préemption de la parcelle DH 155 au Grand Tamaris est complété afin de prendre en charge les frais d'agence.

ACTIONS EN JUSTICE
(alinéa 16 article L 2122-22 du CGCT)

- Par décision municipale en date du 3 février 2011, la SCP LYON-CAEN FABIANI THIRIEZ est désignée pour représenter la Commune de Lattes devant le Conseil d'Etat dans le cadre de la requête n°342296 concernant l'annulation de l'arrêt de la Cour Administrative de Marseille relatif au contentieux avec Monsieur VERRIER concernant la création d'un ouvrage public d'accès aux digues de la Mosson.

- Par décision municipale en date du 07 février 2011, Maître Philippe AUDOUIN a été désigné pour représenter la Commune de Lattes devant le Tribunal Administratif de Montpellier suite à la requête n°1005379-4 présentée par Monsieur ou Madame Carlos VERISSIMO DE MELO concernant l'accident de leur enfant au parcours de santé de Bonneterre.

Le Conseil Municipal donne acte à Monsieur le Maire de cette communication.

* Monsieur SILHOL demande quels sont les projets envisagés pour le nouveau Centre Technique Municipal.

* Monsieur le Maire répond que la Commune prévoit de déplacer les Services Techniques du centre ville principalement en raison du danger engendré par les sorties de camions. Le bureau d'étude SAMOP a été choisi pour définir les besoins techniques et humains.

* Monsieur SILHOL s'interroge sur le lieu d'implantation du CTM.

* Monsieur le Maire dit qu'il est envisagé sa construction sur la zone de Saporta et souligne que c'est une mission complète d'étude d'assistance à maîtrise d'ouvrage en programmation architecturale et technique.

* Monsieur BANULS demande quel était l'intérêt communal de la préemption sur la propriété de Monsieur Lorenzo Casal Jésus.

* Monsieur le Maire répond que c'est la continuité de la politique d'acquisition des terrains du Grand Tamaris pour réaliser notamment des jardins familiaux.

* Monsieur BANULS s'interroge sur la nécessité de prendre un avocat dans le cadre de l'affaire concernant l'accident d'un enfant au parcours de santé de Bonneterre.

* Monsieur LAUNAY répond qu'il s'agit de l'avocat de la SMACL, l'assureur en responsabilité civile de la Commune.

* Monsieur ARROUET demande des précisions sur le contentieux VERRIER/Commune de Lattes.

* Monsieur le Maire rappelle les motifs du contentieux.

ACTE EST DONNE

CADRE DE VIE

2 – CONVENTION DE SERVITUDE A PASSER AVEC BRL AU LIEU DIT MAS DE COURAN (Rapporteur : Christian CAPEL)

Afin d'assurer la desserte en eau brute des espaces verts de la 3^{ème} ligne de tramway, la Société BRL va effectuer des travaux d'extension de son réseau sur la Commune. Une partie de ces canalisations est située sur les parcelles communales cadastrées CM 57 et CM 58 au lieu dit Mas de Couran (parking du parcours de santé de Bonneterre).

Il s'avère donc nécessaire d'établir une convention de servitude à titre gracieux avec BRL afin de lui permettre l'accès au site et d'effectuer les travaux nécessaires au fonctionnement du réseau.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré sur cette affaire :

- Approuve la convention de servitude à titre gracieux à passer avec BRL concernant l'extension du réseau de distribution d'eau brute sur les parcelles communales CM 57 et CM 58 situées au lieu dit Mas de Couran,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes relatifs à cette affaire.

* Monsieur BANULS demande si un raccordement va être fait pour irriguer les jardins familiaux.

* Monsieur CAPEL répond que oui.

* Monsieur ARROUET s'interroge sur la qualité de l'eau qui sera utilisée.

* Monsieur le Maire dit que ce sera de l'eau brute de BRL.

* Madame ANDRAL demande si après les travaux le parcours de santé sera à nouveau raccordé.

* Monsieur le Maire acquiesce.

ADOpte A L'UNANIMITE

ADMINISTRATION GENERALE

3 – THEATRE JACQUES COEUR : MISE A DISPOSITION A TITRE GRACIEUX

(Rapporteur : Rosy BUONO)

Reportage 34 a sollicité la Commune afin qu'elle mette à sa disposition le Théâtre Jacques Cœur pour la diffusion du film « *La valise ou le cercueil* » de Charly CASSAN le 26 février 2011.

Afin de soutenir ce film réalisé à partir de témoignages sur la fin de la guerre d'Algérie, il est envisagé d'accorder une mise à disposition à titre gracieux du Théâtre.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré sur cette affaire :

- Approuve la mise à disposition à titre gracieux du Théâtre Jacques Cœur pour la diffusion du film « *La valise ou le cercueil* » le 26 février 2011 par Reportage 34,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

ADOPTE A L'UNANIMITE

ADMINISTRATION GENERALE

4 – THEATRE JACQUES COEUR : MISE A DISPOSITION A L'OPERA ET ORCHESTRE NATIONAL DE MONTPELLIER LANGUEDOC-ROUSSILLON (Rapporteur : Hélène COTTE-DUNAND)

L'opéra et orchestre national de Montpellier Languedoc-Roussillon a sollicité la Commune pour qu'elle lui mette à disposition le Théâtre Jacques Cœur pour l'organisation du spectacle « *Hansel et Gretel* » du 13 au 15 avril 2011.

Ce projet associant les écoles, il est envisagé de faire bénéficier l'Opéra d'un tarif préférentiel à 500 € HT par jour de représentation.

Aussi, il est envisagé de passer une convention avec l'Opéra qui prévoit notamment les modalités d'utilisation du Théâtre.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré sur cette affaire :

- Approuve la convention de mise à disposition du Théâtre Jacques Cœur à passer avec l'Opéra et orchestre national de Montpellier Languedoc-Roussillon pour l'organisation du spectacle « *Hansel et Gretel* »,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

ADOPTE A L'UNANIMITE

ADMINISTRATION GENERALE

5 – THEATRE JACQUES COEUR : CONTRATS A PASSER (Rapporteur : Cyril MEUNIER)

Dans le cadre de la programmation du Théâtre Jacques Cœur, il s'avère de passer différents actes.

1. Il est envisagé de passer une convention de co-production avec la Compagnie Hélice Théâtre pour la création du spectacle jeune public « *Gâteau 1,2,3* » qui se jouera dans les 5 écoles.
Ce contrat prévoit notamment que :

La Commune s'engage à :

- Verser la somme de 2 110 € TTC.

Le producteur s'engage à :

- Assurer la responsabilité artistique des représentations,
- Prendre en charge la rémunération et les charges des artistes et des techniciens.

2. Il est envisagé de passer un contrat de cession de spectacle avec la Compagnie Hélice Théâtre pour le spectacle jeune public « Gâteau 1,2,3 » qui se jouera dans les 5 écoles.
Ce contrat prévoit notamment que :

La Commune s'engage à :

- Verser la somme de 5 697 € TTC pour les spectacles,
- Limiter la jauge à 60 personnes par représentation.

La Compagnie s'engage à :

- Fournir 27 représentations dans les écoles du 9 au 23 mai 2011,
- Fournir le spectacle entièrement monté,
- Fournir 2 photos et un dossier de presse,
- Prendre en charge la rémunération et les charges des artistes et des techniciens.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré sur cette affaire :

- Approuve la convention de co-production pour la création du spectacle à passer avec la Compagnie Hélice Théâtre pour le spectacle jeune public « Gâteau 1, 2, 3 »,
- Approuve le contrat de cession de spectacle à passer avec la Compagnie Hélice Théâtre pour le spectacle jeune public « Gâteau 1, 2, 3 »,
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal annexe du Théâtre Jacques Cœur,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

ADOPTE A L'UNANIMITE

ADMINISTRATION GENERALE

6 – JARDINS PARTAGES : CONVENTION TRIPARTITE A PASSER (Rapporteur : Danielle JIMENEZ)

Le CCAS de Lattes souhaite, en collaboration avec l'association « Les Jardins Lattois », encourager la mise en place de jardins partagés sur le territoire communal à destination prioritairement des foyers lattois disposant de peu de revenus ou de ceux ne disposant pas de jardins privés.

Considérant que ce projet est un moyen de créer du lien social et intergénérationnel et de sensibiliser la population au respect de l'environnement, la Commune envisage de mettre à disposition 2 parcelles (DH 97 et DH 98) d'une superficie totale d'environ 1 500 m² situées à proximité de la dépression de la Lironde au lieu dit Grand Tamaris.

Pour ce faire, il s'avère nécessaire d'établir une convention tripartite pour définir les obligations respectives des parties.

Cette convention à titre gracieux serait établie pour une durée d'1 an reconductible tacitement pour une durée maximale de 5 ans.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré sur cette affaire :

- Approuve la convention tripartite relative aux jardins partagés à passer avec le CCAS de Lattes et l'association « Les Jardins Lattois »,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire,
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

* Madame BONNEAU s'interroge sur la procédure de sélection des bénéficiaires des jardins familiaux.

* Madame JIMENEZ répond qu'il faut candidater auprès de l'association.

* Monsieur BANULS demande s'il faut être adhérent.

* Madame JIMENEZ répond que oui.

* Madame ADRIA demande s'il existe des lieux partagés dans ce jardin.

* Madame JIMENEZ dit que le partage se fera au niveau des animations et de l'échange des expériences.

* Monsieur le Maire ajoute que les cabanons seront partagés.

* Madame ADRIA demande quel est le rôle de l'association.

* Monsieur le Maire souligne qu'elle s'occupe de la gestion de l'espace et de l'animation du site.

ADOpte A L'UNANIMITE

ADMINISTRATION GENERALE

7 – ACCUEIL D'UN STAGIAIRE REMUNERE (Rapporteur : Carole DONADA)

Par délibération du 22 juillet 2010, le Conseil Municipal a autorisé l'accueil d'un stagiaire au sein du service Maison de la Nature pour réaliser un bilan des prélèvements en eau existants afin d'établir des propositions d'actions dans le cadre d'une gestion raisonnée des ressources en eau.

Le stagiaire retenu pour cette mission a été accueilli le 1^{er} décembre 2010 pour une fin de stage prévue au 28 février 2011.

Cependant, il s'avère que la durée initialement retenue pour ce stage ne permet pas de finaliser l'étude en cours.

Aussi, il est envisagé de le prolonger de 2 mois afin de procéder notamment :

- au repérage et à la cartographie de tous les réseaux existants de la Commune (utilisation GPS),
- à la rencontre et au recueil d'informations ou données auprès de tous les utilisateurs : ASA, pêcheurs, chasseurs, manadiers, Services Techniques et Capitainerie,
- à la réflexion et à la mise en place de compteurs au niveau des 4 prises d'eau du Lez,
- à l'estimation des prélèvements d'eau dans le Lez,
- à la mise en place de comités de pilotage (DDTM, Région, Agglomération, SYBLE, Agence de l'eau, SIEL, EID),
- à la rédaction d'un rapport final à inclure dans l'étude globale réalisée par le SAGE sur la gestion quantitative de la ressource en eau du bassin versant du Lez.

Aussi, un avenant à la convention de stage doit être passé afin de le prolonger du 1^{er} mars au 30 avril 2011.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré sur cette affaire :

- Approuve la prolongation de 2 mois, du 1^{er} mars au 30 avril 2011, de la convention d'accueil du stagiaire, rémunéré à hauteur de 417,09 € nets mensuels, afin de permettre la finalisation de l'étude en cours sur la gestion de la ressource en eau,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

* Monsieur BANULS souhaite que le rapport de stage soit communiqué.

* Madame BONNEAU demande quelle est la formation du stagiaire.

* Madame DONADA répond qu'il est en dernière année d'école d'ingénieur agronome.

ADOPTE A L'UNANIMITE

ADMINISTRATION GENERALE

8 – PARTICIPATION AU 13^{ème} RAID NATURE DE MILLAU (Rapporteur : Régis JOUVE)

Réservé aux Collectivités Locales (personnel et élus), le 13^{ème} Raid nature de Millau est organisé les samedi 28 et dimanche 29 mai 2011 par la ville de Millau.

Lieu : site de la Maladrerie à MILLAU.

Participants : équipes de 4 concurrents rattachés à la Fonction Publique Territoriale (Elus et/ou Agents stagiaire ou titulaire) – 2 équipes maximum par Collectivité.

Epreuves : VTT, canoë, rafting, course d'orientation, via ferrata, cross de montagne, bike & run, filet géant, pont de singe, tyrolienne géante, filet d'abordage....

Coût : environ 870 euros par équipe soit :

- 1 équipe :
 - 540 € : inscription par équipe, comprenant les repas du samedi midi et soir, du dimanche midi (soit 135 €/concurrent),
 - 180 € : frais d'hébergement pour 1 nuit selon les barèmes de remboursement de la Fonction Publique (45 €/nuit/agent).
- 1 accompagnateur, pouvant remplacer un concurrent déclaré forfait avant le début des épreuves (régularisation du dossier sur site) :
 - 105 € : d'inscription, comprenant les repas du samedi midi et soir, du dimanche midi,
 - 45 € : frais d'hébergement pour 1 nuit selon les barèmes de remboursement pour la Fonction Publique.

La date limite d'inscription est fixée au 16 avril 2010.

La Commune de Lattes envisage l'inscription d'une équipe, deux si le nombre de candidats le justifie, et la mise à disposition d'un véhicule de service pour se rendre sur les lieux du Raid Nature.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré sur cette affaire :

- Approuve la participation de deux équipes maximum au 13^{ème} Raid Nature de Millau prévu les 28 et 29 mai 2011,
- Autorise la prise en charge financière par la Commune de la participation à ce Raid selon les modalités définies précédemment.

ADOPTE A L'UNANIMITE

ADMINISTRATION GENERALE

9 – STAGES SPORTIFS PRINTEMPS 2011 : FIXATION DES TARIFS ET RECRUTEMENT DES VACATAIRES (Rapporteur : Régis JOUVE)

Le Service des Sports organise pendant les vacances de printemps des stages sportifs pour les enfants Lattois âgés de 4 à 17 ans.

Afin de pouvoir exercer ces activités, il convient de fixer les tarifs des différents stages et de déterminer le nombre de vacataires nécessaires à l'encadrement ainsi que leur niveau de rémunération.

Les différents niveaux sont :

- 1^{er} niveau : BAFA – Deug STAPS : 9 € brut/heure
- 2^{ème} niveau : Licence STAPS – BEESAPT – BPJEPS : 12,23 € brut/heure
- 3^{ème} niveau : BE : 20,41 € brut/heure.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré sur cette affaire :

- Approuve l'organisation des stages sportifs pendant les vacances de printemps 2011,
- Approuve les tarifs suivants :
 - Stage multisports 5 journées : 60 €
 - Stage multisports 5 demi-journées : 30 €
 - Stage raid nature 4 journées avec nuitée : 60 €
 - Stage multisports 4 journées : 48 €
 - Stage multiports 4 demi-journées : 24 €
 - Stage natation 9 demi-journées : 54 €
- Autorise le recrutement de 3 intervenants de niveau 1 pour un total de 108 heures, de 6 intervenants de niveau 2 pour un total de 357 heures et d'1 intervenant de niveau 3 pour un total de 22 heures.

ADOPTE A L'UNANIMITE

ADMINISTRATION GENERALE

10 – ORGANISATION DE KOH LATTARA PAILLE : CONVENTION A PASSER ET DETERMINATION DES TARIFS (Rapporteur : Bernard MODOT)

Le Pôle Echanges et Savoirs envisage d'organiser un camp « Koh Lattara paille » pour les enfants de 9 à 14 ans à Lunas (34) du 2 au 6 mai 2011 sur le thème « L'aventure est dans le pré ».

Aussi, il s'avère nécessaire de passer un contrat pour la réservation du gîte pour un montant total de 3 379,70 € TTC pour l'accueil de 31 personnes dont 4 animateurs comprenant l'hébergement, la pension complète et des animations pédagogiques à la ferme.

Un acompte de 1 800 € TTC devra être versé à la réservation du séjour.

Ce séjour entrant dans les actions subventionnées dans le cadre du contrat enfance jeunesse, il s'avère nécessaire de déterminer des tarifs dégressifs.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré sur cette affaire :

- Approuve l'organisation d'un camp « Koh Lattara paille » du 2 au 6 mai 2011,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire,
- Approuve les tarifs suivants pour le camp « Koh Lattara paille » :

| Revenus imposables brut/mois | Tarif du séjour |
|------------------------------|-----------------|
| Inférieurs à 1 500 € | 100 € |
| Entre 1 501 € et 3 800 € | 150 € |
| Supérieur à 3 801 € | 200 € |

- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

ADOPTE A L'UNANIMITE

ADMINISTRATION GENERALE

11 – BILAN 2010 DES MARCHES PUBLICS PASSES PAR LA COMMUNE (Rapporteur :

Jacques BATTIVELLI)

Conformément à l'arrêté du 26 décembre 2007 pris en application de l'article 133 du Code des Marchés Publics et relatif à la liste des marchés conclus l'année précédente par les personnes publiques, la Commune doit publier au cours du premier trimestre de chaque année une liste des marchés conclus l'année précédente.

Pour les marchés conclus en 2010, ce bilan doit présenter tous les marchés de la Commune.

Pour des Travaux

Pour la tranche supérieure ou égale à 0 et inférieure à 20 000 € HT

| N° Marché | Objet | Attributaire Adresse | Montant HT Notifié | Date Notification |
|-----------|---|--|-----------------------|----------------------|
| 1035TX02 | AMENAGEMENT DE LA COUR DE L'ECOLE PRIMAIRE DU GRAND TAMARIS Clôtures | GAILLARD CLOTURES 34500 BEZIERS | 5 796,70 | 08/07/10 |
| 1023TX02 | TRAVAUX D'EXTENSION DE LA CRECHE DES GENÊTS Façades Peinture | OMNIUM FACADES 34130 MAUGUIO | 7 911,00 | 22/06/10 |
| 0943TX01 | REALISATION DU CENTRE CULTUREL LATTARA LOTS 10 & 11 EAU CHAUDE SOLAIRE | GEOLYS 34920 LE CRES | 10 890,00 | 26/02/10 |
| 1053TX13 | REFECTION COMPLETE DE L'ETANCHEITE SUR TOITURE DE LA POSTE | BK ETANCHEITE 34400 LUNEL | 13 126,00 | 31/12/10 |
| 1023TX04 | TRAVAUX D'EXTENSION DE LA CRECHE DES GENÊTS Cloisons - Faux Plafonds | FGI Sarl 34750 VILLENEUVE LES MAGUELONE | 13 643,00 | 18/06/10 |
| 1023TX06 | TRAVAUX D'EXTENSION DE LA CRECHE DES GENÊTS Electricité | ITEM 34670 BAILLARGUES | 15 548,74 | 21/06/10 |

| Pour des Travaux | | | | |
|---|---|---|-----------------------|----------------------|
| Pour la tranche supérieure ou égale à 0 et inférieure à 20 000 € HT | | | | |
| N° Marché | Objet | Attributaire Adresse | Montant HT Notifié | Date Notification |
| 1023TX05 | TRAVAUX D'EXTENSION DE LA CRECHE DES GENÊTS Menuiseries - Serrureries | SARL CROS ALUMINIUM 34150 MONYPEYROUX | 18 130,00 | 18/06/10 |

| Pour la tranche supérieure ou égale à 20 000 et inférieure à 50 000 € HT | | | | |
|--|---|--|-----------------------|----------------------|
| N° Marché | Objet | Attributaire Adresse | Montant HT Notifié | Date Notification |
| 1023TX01 | TRAVAUX D'EXTENSION DE LA CRECHE DES GENÊTS Chauffage - Plomberie | PRIMA SERVICE 34700 LODEVE | 20 757,34 | 23/06/10 |
| 1023TX01 | TRAVAUX D'EXTENSION DE LA CRECHE DES GENÊTS Gros Œuvre Démolition | REVETEMENT SETOIS 34200 SETE | 23 409,50 | 01/07/10 |
| 1014TX03 | CLIMATISATION 1ER ETAGE MAIRIE | VIP PLUS 34000 MONTPELLIER | 30 375,00 | 03/05/10 |

| Pour la tranche supérieure ou égale à 50 000 et inférieure à 90 000 € HT | | | | |
|--|---|---|-----------------------|----------------------|
| N° Marché | Objet | Attributaire Adresse | Montant HT Notifié | Date Notification |
| 0939TX15 | CREATION D'AIRES DE JEUX POUR ENFANTS | SPORT ENVIRONNEMENT 34000 MONTPELLIER | 57 456,00 | 14/01/10 |
| 0929TX12 | TRAVAUX DE MISE EN SECURITE DU RESEAU INCENDIE | RUAS 34820 TEYRAN | 60 000,00 | 11/01/10 |
| 1035TX03 | AMENAGEMENT DE LA COUR DE L'ECOLE PRIMAIRE DU GRAND TAMARIS Sols souples, sols sportifs, mobilier urbain | SPORT ENTRAINEMENT 34000 MONTPELLIER | 64 370,50 | 08/07/10 |
| 1016TX04 | TRAVAUX RENOVATION CHAUFFAGE GROUPE SCOLAIRE LA COUGOURLUDE | LAMIC FLORENT 34970 LATTES | 71 651,02 | 20/05/10 |
| 0943TX02 | REALISATION DU CENTRE CULTUREL LATTARA LOTS 10 & 11 Panneaux photovoltaïques | ITEM 34670 BAILLARGUES | 74 999,91 | 22/02/10 |

| Pour la tranche supérieure ou égale à 90 000 et inférieure à 133 000 € HT | | | | |
|---|--|--|-----------------------|----------------------|
| N° Marché | Objet | Attributaire Adresse | Montant HT Notifié | Date Notification |
| 1035TX09 | AMENAGEMENT DE LA COUR DE L'ECOLE PRIMAIRE DU GRAND TAMARIS Terrassement, maçonnerie, voirie, travaux de surface de la cour | COLAS MIDI-MEDITERRANEE 34434 SAINT JEAN DE VEDAS | 92 720,61 | 08/07/10 |
| 1029TX06 | AMENAGEMENT D'UN TERRAIN SYNTHETIQUE A COURTOUJOURS Terrassement - Voirie - Réseaux Humides | EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS MEDITERRANEE 34430 SAINT JEAN DE VEDAS | 120 289,29 | 08/07/10 |
| 083SC142 | ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC | BONDON A. ELECTRICITE GENERALE 34871 LATTES CEDEX | 123 984,01 | 21/10/10 |
| 1044TX02 | TRAVAUX DE VOIRIE 2010 RESEAUX SECS | BONDON A. ELECTRICITE GENERALE 34871 LATTES CEDEX | 124 375,00 | 15/11/10 |

| Pour la tranche supérieure ou égale à 133 000 et inférieure à 206 000 € HT | | | | |
|--|--|---|-----------------------|----------------------|
| N° Marché | Objet | Attributaire Adresse | Montant HT Notifié | Date Notification |
| 1037TX10 | TRAVAUX D'EXUTOIRES PLUVIAUX QUARTIER DE LA CEREREDE | BEC FRERES 34680 SAINT GEORGES D'ORQUES | 161 923,40 | 15/07/10 |
| 1013TX02 | FOURNITURE ET POSE DE FENETRES ET PORTES FENETRES | SARL JC DEBAILLES 34740 VENDARGUES | 173 461,97 | 03/05/10 |
| 0861S191 | REPARATION OU REMPLACEMENT DES MATS ACCIDENTES OU VANDALISES 1ERE RECONDUCTION | BONDON A. ELECTRICITE GENERALE 34871 LATTES CEDEX | 200 000,00 | 26/02/10 |

| Pour la tranche supérieure ou égale à 206 000 et inférieure à 1 000 000 € HT | | | | |
|--|--|--|-----------------------|----------------------|
| N° Marché | Objet | Attributaire Adresse | Montant HT Notifié | Date Notification |
| 1039TX11 | TRAVAUX DE CONFORTEMENT DES BERGES DU CANALETTO PORT ARIANE | BUESA SAS 34535 BEZIERS CEDEX | 229 825,00 | 29/10/10 |
| 1029TX02 | AMENAGEMENT D'UN TERRAIN SYNTHETIQUE A COURTOUJOURS Construction Terrain Synthétique | ARNAUD ESPACES VERTS 31380 GARIDECH | 454 140,75 | 08/07/10 |

| Pour la tranche supérieure ou égale à 1 000 000 et inférieure à 3 000 000 € HT | | | | |
|--|----------------------------------|---|-----------------------|----------------------|
| N° Marché | Objet | Attributaire Adresse | Montant HT Notifié | Date Notification |
| 1044TX12 | TRAVAUX DE VOIRIE 2010 VOIRIE | BEC FRERES S.A 34932 MONTPELLIER Cédex | 1 284 951,50 | 15/11/10 |

Pour des Fournitures

Pour la tranche supérieure ou égale à 0 et inférieure à 20 000 € HT

| <i>N° Marché</i> | <i>Objet</i> | <i>Attributaire Adresse</i> | <i>Montant HT Notifié</i> | <i>Date Notification</i> |
|------------------|--|---|-------------------------------|------------------------------|
| 1028FO05 | PIECES DETACHEES POUR VEHICULES A USAGE SPECIFIQUE Tondeuse à gazon pour stades AMAZONE | JARDINS ET PELOUSES 34570 PIGNAN | 2 000,00 | 08/07/10 |
| 1028FO04 | PIECES DETACHEES POUR VEHICULES A USAGE SPECIFIQUE Mini pelle TAKEUCHI | JARDINS ET PELOUSES 34570 PIGNAN | 2 000,00 | 08/07/10 |
| 0729FO17 | FOURNITURE D'ARTICLES JETABLES A USAGE ALIMENTAIRE | FIRST LANGUEDOC 34070 MONTPELLIER | 3 000,00 | 09/05/10 |
| 0914FO03 | FOURNITURE DE PIECES DETACHEES POUR VEHICULES DE TRANSPORT FOURNITURE DE BOBINAGE ELECTRIQUE | DUBOIS SA 34078 MONTPELLIER Cedex 3 | 3 000,00 | 13/07/10 |
| 1028FO11 | PIECES DETACHEES POUR VEHICULES A USAGE SPECIFIQUE Balayeuse LABOR HAKO | LABOR HAKO SA 34430 SAINT JEAN DE VEDAS | 3 000,00 | 06/07/10 |
| 1008FO03 | FOURNITURE DE MATERIAUX DE CONSTRUCTION FOURNITURE DE PIECES DETACHEES POUR VOLETS ROULANTS | ATELIER 19 34830 JACOU | 4 000,00 | 29/03/10 |
| 0914FO01 | FOURNITURE DE PIECES DETACHEES POUR VEHICULES DE TRANSPORT FOURNITURE DE BATTERIES | DUBOIS SA 34078 MONTPELLIER Cedex 3 | 5 000,00 | 13/07/10 |
| 1005FO01 | FOURNITURE DE MATERIEL ET EQUIPEMENTS ELECTRIQUES Equipements électriques moteur | REXEL FRANCE SAS 34073 MONTPELLIER | 5 000,00 | 22/03/10 |
| 1042FO04 | ACHAT DE MATERIEL Groupe autonome de nettoyage de graffitis | TECHNI GOM 57270 UCKANGE | 5 485,00 | 12/10/10 |
| 0849FO03 | ACHAT DE BOISSONS ACHAT DE VINS | SC BONNETERRE 34970 LATTES | 6 000,00 | 31/12/10 |
| 0858FO26 | VETEMENTS ET ACCESSOIRES DE SECURITE MATERIELS ET EQUIPEMENTS MAINTIEN DE L'ORDRE | GK PROFESSIONAL 75020 PARIS | 6 000,00 | 24/02/10 |
| 0918FO05 | ACQUISITION EQUIPEMENTS DE VOIRIE BANCS ET RANGES VELOS | URBAN'NT 34070 MONTPELLIER | 7 000,00 | 20/07/10 |
| 1042FO03 | ACHAT DE MATERIEL Groupe de broyage d'épareuse monté sur un bras de marque NOREMAT | NOREMAT 54710 LUDRES | 7 414,00 | 18/10/10 |

| Pour des Fournitures | | | | |
|---|---|--|-----------------------|----------------------|
| Pour la tranche supérieure ou égale à 0 et inférieure à 20 000 € HT | | | | |
| N° Marché | Objet | Attributaire Adresse | Montant HT Notifié | Date Notification |
| 1042FO15 | ACHAT DE MATERIEL Nettoyeur de terrain de foot en gazon synthétique | ETS MICHEL 30100 ALES | 7 460,00 | 12/10/10 |
| 0849FO01 | ACHAT DE BOISSONS ACHAT DE BOISSONS ALCOLISEES | FRANCE BOISSONS 34770 GIGEAN | 8 000,00 | 31/12/10 |
| 0849FO21 | ACHAT DE BOISSONS ACHAT DE BOISSONS NON ALCOOLISES | FRANCE BOISSONS 34770 GIGEAN | 8 000,00 | 31/12/10 |
| 1008FO02 | FOURNITURE DE MATERIAUX DE CONSTRUCTION | PIC BETON SAINT MATHIEU DE TREVIERS | 8 000,00 | 10/06/10 |
| 1028FO02 | PIECES DETACHEES POUR VEHICULES A USAGE SPECIFIQUE Balayeuse MATHIEU YNO | MATHIEU YNO 54202 TOUL | 8 000,00 | 09/07/10 |
| 0748FO20 | ACHAT DE CD ET DVD POUR LA BIBLIOTHEQUE ACHAT DE CD | CVS 93100 MONTREUIL | 10 000,00 | 17/08/10 |
| 0748FO02 | ACHAT DE CD ET DVD POUR LA BIBLIOTHEQUE ACHAT DE DVD | CVS 93100 MONTREUIL | 10 000,00 | 17/08/10 |
| 0901FO02 | FOURNITURE DE FLEURS FLEURS COUPEES | AMARGER-ARGUEL 34170 CASTELNAU LE LEZ | 10 000,00 | 07/04/10 |
| 0918FO08 | ACQUISITION EQUIPEMENTS DE VOIRIE TOTEM DISTRIBUTEURS DE SACS DEJECTIONS CANINES | ANIMO CONCEPT 30220 SAINT LAURENT D'AIGOUZE | 10 000,00 | 15/07/10 |
| 0918FO01 | ACQUISITION EQUIPEMENTS DE VOIRIE BORNES FIXES ET AMOVIBLES | HUSSON INTERNATIONAL 68650 LAPOUTROIE | 10 000,00 | 23/07/10 |
| 0918FO06 | ACQUISITION EQUIPEMENTS DE VOIRIE PORTIQUES ET BARRIERES DE CIRCULATION | SAS CREACOM KG MAT COLLECTIVITE 26001 VALENCE CEDEX | 10 000,00 | 10/07/10 |
| 0829FO02 | FOURNITURE DE LIVRES SCOLAIRES ET NON SCOLAIRES Livres non scolaires | DE PAGE EN PAGE 13016 MARSEILLE | 12 000,00 | 25/09/10 |
| 1040FO16 | FOURNITURE DE MATERIEL SPORTIF Petit matériel sportif | CASAL SPORT 34900 LATTES BOIRARGUES | 14 000,00 | 23/08/10 |
| 0914FO02 | FOURNITURE DE PIECES DETACHEES POUR VEHICULES DE TRANSPORT FOURNITURE PIECES DETACHEES, ACCESSOIRES ET DIVERS | PAO (Pièces Automobiles Occitanes) 34070 MONTPELLIER | 15 000,00 | 08/07/10 |

| Pour des Fournitures | | | | |
|---|--|--|-----------------------|----------------------|
| Pour la tranche supérieure ou égale à 0 et inférieure à 20 000 € HT | | | | |
| N° Marché | Objet | Attributaire Adresse | Montant HT Notifié | Date Notification |
| 0915FO01 | PIECES DETACHEES POUR MACHINES AGRICOLES Pièces détachées d'origine pour tracteurs RENAULT | CLAAS 34290 SERVIAN | 15 000,00 | 10/10/10 |
| 0932FO02 | FOURNITURES SCOLAIRES ET DE BUREAU FOURNITURES ADMINISTRATIVES | LACOSTE 84250 LE THOR | 15 000,00 | 26/02/10 |
| 1019FO08 | FOURNITURE DE TEE-SHIRTS | PRINT TECHNOLOGIE 34140 MEZE | 15 000,00 | 04/05/10 |
| 1034FO14 | FOURNITURE ET MAINTENANCE D'UN SYSTEME D'IDENTIFICATION ET DE PROTECTION ANTIVOL PAR RADIO FREQUENCE POUR LES DOCUMENTS DE LAMEDIATHEQUE DE LATTES. | 3 M FRANCE 95006 CERGY PONTOISE CEDEX | 17 461,00 | 16/07/10 |

| Pour la tranche supérieure ou égale à 20 000 et inférieure à 50 000 € HT | | | | |
|--|--|--|-----------------------|----------------------|
| N° Marché | Objet | Attributaire Adresse | Montant HT Notifié | Date Notification |
| 0801FO01 | FOURNITURE DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES ET ENGRAIS PRODUITS AZOTES ET ENGRAIS | EUROMED 34660 COURNONSEC | 20 000,00 | 26/03/10 |
| 0858FO01 | VETEMENTS ET ACCESSOIRES DE SECURITE VETEMENTS DE TRAVAIL | PRINTTECHNOLOGIE 34140 MEZE | 20 000,00 | 20/02/10 |
| 0901FO01 | FOURNITURE DE FLEURS FLEURS POUR L'ENSEMBLE DES ESPACES VERTS | AMARGER-ARGUEL 34170 CASTELNAU LE LEZ | 20 000,00 | 07/04/10 |
| 0918FO02 | ACQUISITION EQUIPEMENTS DE VOIRIE BARRIERES DE VILLE ET BARRIERES TAUREAUX | URBAN'NT 34070 MONTPELLIER | 20 000,00 | 20/07/10 |
| 1007FO04 | FOURNITURE ARBRES - ARBUSTES - VEGETAUX | SARIVIERE SA 34970 LATTES | 20 000,00 | 26/03/10 |
| 1022FO09 | ACQUISITION DE BANCS CONTEMPORAINS | HUSSON International 68650 LAPOUTROIE | 20 000,00 | 16/06/10 |
| 1031FO12 | FOURNITURE DE MATERIEL POUR ILLUMINATIONS | BLACHERE ILLUMINATION SAS 84400 APT | 20 000,00 | 03/08/10 |
| 0934FO01 | FOURNITURE DE CARBURANT CARBURANT A LA POMPE DU FOURNISSEUR ESSENCE SP 95 - SP98 - GPL - GAZOLE | DYNEFF SAS 11201 LEZIGNAN CORBIERES CEDEX | 24 000,00 | 31/12/10 |

Pour la tranche supérieure ou égale à 20 000 et inférieure à 50 000 € HT

| N° Marché | Objet | Attributaire Adresse | Montant HT Notifié | Date Notification |
|-----------|---|--|-----------------------|----------------------|
| 0801FO02 | FOURNITURE DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES ET ENGRAIS PRODUITS AGROCHIMIQUES | EUROMED 34660 COURNONSEC | 25 000,00 | 26/03/10 |
| 0816FO06 | FOURNITURE RAMETTES PAPIER POUR PHOTOCOPIEURS | ANTALIS 69800 SAINT PRIEST | 25 000,00 | 02/10/10 |
| 0915FO02 | PIECES DETACHEES POUR MACHINES AGRICOLES Pièces détachées d'origine pour engins de débroussaillage de marque NOREMAT | NOREMAT 54710 LUDRES | 25 000,00 | 10/08/10 |
| 0915FO06 | PIECES DETACHEES POUR MACHINES AGRICOLES Pièces détachées d'origine pour matériel KUBOTA - STHIL - HONDA - mini pelle TAK | JARDINS ET PELOUSES 34570 PIGNAN | 25 000,00 | 30/07/10 |
| 1006FO03 | FOURNITURE DE QUINCAILLERIE | BAURES 34009 MONTPELLIER CEDEX 01 | 25 000,00 | 17/03/10 |
| 1010FO06 | ACHAT DE PANNEAUX DE SIGNALISATION ROUTIERE | LACROIX SIGNALISATION 44801 ST HRBLAIN CEDEX | 25 000,00 | 21/04/10 |
| 0858FO02 | VETEMENTS ET ACCESSOIRES DE SECURITE UNIFORMES (POLICE) | ESCASSUT S.A 34000 MONTPELLIER | 28 000,00 | 19/02/10 |
| 1008FO05 | FOURNITURE DE MATERIAUX DE CONSTRUCTION FOURNITURE DE MATERIEL DE MACONNERIE | UNION MATERIAUX 34000 MONTPELLIER | 28 000,00 | 29/03/10 |
| 0829FO01 | FOURNITURE DE LIVRES SCOLAIRES ET NON SCOLAIRES Livres scolaires | SAURAMPS 34967 MONTPELLIER | 30 000,00 | 25/09/10 |
| 0931FO10 | FOURNITURE DE BOIS | POINT P 34076 MONTPELLIER CEDEX 03 | 30 000,00 | 29/12/10 |
| 1038FO15 | FOURNITURE DE MATERIEL POUR RESEAUX D'ARROSAGE | DISTRIGOLFE 34130 MAUGUIO | 30 000,00 | 10/08/10 |
| 1005FO02 | FOURNITURE DE MATERIEL ET EQUIPEMENTS ELECTRIQUES matériel électrique et d'éclairage | CEF (COMPTOIR ELECTRIQUE FRANCAIS) 34130 MAUGUIO | 40 000,00 | 23/04/10 |
| 1032FO02 | FOURNITURE DE MOBILIER POUR LE CENTRE CULTUREL LATTARA Chaises, sièges et poufs | ESPACE LR 34090 MONTPELLIER | 40 000,00 | 07/07/10 |
| 1032FO03 | FOURNITURE DE MOBILIER POUR LE CENTRE CULTUREL LATTARA Tables, postes PC et banque de prêt | ESPACE LR 34090 MONTPELLIER | 40 000,00 | 07/07/10 |
| 1040FO02 | FOURNITURE DE MATERIEL SPORTIF Matériel sportif | CASAL SPORT 34900 LATTES BOIRARGUES | 40 000,00 | 23/08/10 |

| Pour la tranche supérieure ou égale à 50 000 et inférieure à 90 000 € HT | | | | |
|--|--|--------------------------------------|-----------------------|----------------------|
| N° Marché | Objet | Attributaire Adresse | Montant HT Notifié | Date Notification |
| 0833FO12 | FOURNITURE DE PRODUITS D'ENTRETIEN | Groupe Pierre LE GOFF 34400 LUNEL | 50 000,00 | 21/08/10 |
| 0911FO03 | ACHAT DE SUCETTES PUBLICITAIRES ET PIECES DE RECHANGE | MEDIAFFICHE 34070 MONTPELLIER | 50 000,00 | 15/07/10 |
| 0932FO01 | FOURNITURES SCOLAIRES ET DE BUREAU FOURNITURES SCOLAIRES | LACOSTE 84250 LE THOR | 58 000,00 | 26/02/10 |
| 0934FO02 | FOURNITURE DE CARBURANT LIVRAISON PAR CAMION CITERNE GAZOLE - FUEL | RAMOND & Cie 34700 LODEVE | 76 000,00 | 31/12/10 |

| Pour la tranche supérieure ou égale à 90 000 et inférieure à 133 000 € HT | | | | |
|---|---|--------------------------------|-----------------------|----------------------|
| N° Marché | Objet | Attributaire Adresse | Montant HT Notifié | Date Notification |
| 1032FO13 | FOURNITURE DE MOBILIER POUR LE CENTRE CULTUREL LATTARA Rayonnage, affichage et exposition | ESPACE LR 34090 MONTPELLIER | 100 000,00 | 07/07/10 |

| Pour la tranche supérieure ou égale à 206 000 et inférieure à 1 000 000 € HT | | | | |
|--|---|---|-----------------------|----------------------|
| N° Marché | Objet | Attributaire Adresse | Montant HT Notifié | Date Notification |
| 0860FO27 | FOURNITURE DE REPAS EN LIAISON FROIDE AUX RESTAURANTS SCOLAIRES | CENTRALE DE RESTAURATION MARTEL 12000 RODEZ | 450 000,00 | 20/01/10 |

| Pour des Services | | | | |
|--------------------------------|--|---|-----------------------|----------------------|
| Pour la tranche égale à 0 € HT | | | | |
| N° Marché | Objet | Attributaire Adresse | Montant HT Notifié | Date Notification |
| 0838SC01 | FOURNITURE DES SERVICES DE TELECOMMUNICATIONS Abonnements commutés de type accès primaire et toutes les communications entrant | COMPLETEL SAS 13015 MARSEILLE | 0,00 | 02/12/10 |
| 0838SC02 | FOURNITURE DES SERVICES DE TELECOMMUNICATIONS Abonnements commutés, raccordements, trafic téléphonique entrant et acheminement | FRANCE TELECOM 34942 MONTPELLIER CEDEX 9 | 0,00 | 08/12/10 |

| Pour des Services | | | | |
|--------------------------------|---|---|-----------------------|----------------------|
| Pour la tranche égale à 0 € HT | | | | |
| N° Marché | Objet | Attributaire Adresse | Montant HT Notifié | Date Notification |
| 0838SC03 | FOURNITURE DES SERVICES DE TELECOMMUNICATIONS Communications téléphoniques sortantes accessibles en présélection du transporteur | COMPLETEL SAS 13015 MARSEILLE | 0,00 | 03/12/10 |
| 0838SC04 | FOURNITURE DES SERVICES DE TELECOMMUNICATIONS Téléphonie mobile, abonnements, services associés et communications | ORANGE FRANCE 94745 ARCUEIL CEDEX | 0,00 | 02/12/10 |
| 0838SC06 | FOURNITURE DES SERVICES DE TELECOMMUNICATIONS Accès Internet des écoles | FRANCE TELECOM 34942 MONTPELLIER CEDEX 9 | 0,00 | 02/12/10 |
| 0838SC07 | FOURNITURE DES SERVICES DE TELECOMMUNICATIONS Accès Internet, services associés | FRANCE TELECOM 34942 MONTPELLIER CEDEX 9 | 0,00 | 02/12/10 |
| 1009SC04 | MISE EN PLACE D'UNE SIGNALÉTIQUE COMMERCIALE ET PUBLIQUE | SICOM 13770 VENELLES | 0,00 | 08/04/10 |
| 1026DSP1 | DELEGATION DU SERVICE PUBLIC DE LA FOURRIERE AUTOMOBILE | ALLO ASSISTANCE ROUTE 34970 LATTES | 0,00 | 24/09/10 |

| Pour la tranche supérieure ou égale à 0 et inférieure à 20 000 € HT | | | | |
|---|--|---|-----------------------|----------------------|
| N° Marché | Objet | Attributaire Adresse | Montant HT Notifié | Date Notification |
| 1043SC05 | ASSURANCES Protection juridique des agents et des élus | PNAS 75009 PARIS | 433,21 | 29/11/10 |
| 1047SC13 | MISSION SPS ET CT BATIMENT COMMUNAL BOIRARGUES Mission de coordination SPS | APAVE 34970 LATTES | 1 960,00 | 20/12/10 |
| 1047SC02 | MISSION SPS ET CT BATIMENT COMMUNAL BOIRARGUES Mission de contrôle technique | APAVE 34970 LATTES | 5 720,00 | 20/12/10 |
| 0810SC03 | SERVICES MULTIDISCIPLINAIRES D'ASSISTANCE ET D'AIDE A LA DECISION PAR TELEPHONE | SVP 93585 SAINT OUEN CEDEX | 5 880,00 | 01/08/10 |
| 0856SC04 | ENTRETIEN ESPACES VERTS Secteur de Maurin nord, Puech Radier, Echangeur de la Céreirède | POUSSE CLANET PARCS ET JARDINS 34970 LATTES | 9 598,50 | 11/03/10 |
| 1018SC07 | PRESTATIONS GEOMETRE | B3R GEOMETRES EXPERTS 34970 LATTES | 12 000,00 | 01/06/10 |
| 0808SC01 | CONTROLE TECHNIQUE DES LOCAUX DE LA COMMUNE DE LATTES | BUREAU VERITAS 34000 MONTPELLIER | 12 350,00 | 21/03/10 |

| Pour la tranche supérieure ou égale à 0 et inférieure à 20 000 € HT | | | | |
|---|---|-------------------------------|-----------------------|----------------------|
| N° Marché | Objet | Attributaire Adresse | Montant HT Notifié | Date Notification |
| 1043SC11 | ASSURANCES Dommages aux biens et risques annexes | MMA MEUNIER 34200 SETE | 15 132,11 | 29/11/10 |
| 0937MO05 | MAITRISE D'OEUVRE POUR LA REALISATION D'UN TERRAIN SYNTHETIQUE A COURTOUJOURS | BET SERI 34080 MONTPELLIER | 17 542,77 | 14/01/10 |
| 0856SC05 | ENTRETIEN ESPACES VERTS Secteur de Lattes Est | UPEE 7 34130 St AUNES | 18 869,91 | 12/03/10 |
| 1043SC02 | ASSURANCES Responsabilité Civile et risques annexes | SMACL 79 031 NIORT CEDEX 9 | 19 404,12 | 26/11/10 |

| Pour la tranche supérieure ou égale à 20 000 et inférieure à 50 000 € HT | | | | |
|--|---|---|-----------------------|----------------------|
| N° Marché | Objet | Attributaire Adresse | Montant HT Notifié | Date Notification |
| 0836SC13 | ABATTAGE OU ELAGAGE DES ARBRES DE LA COMMUNE | SERPE 84250 LE THOR | 20 000,00 | 30/10/10 |
| 0938SC14 | MAINTENANCE DU SERVEUR DE COMMUNICATION | AXIANS SYSTELCOM 30660 GALLARGUES LE MONTUEUX | 20 000,00 | 06/01/10 |
| 0856SC01 | ENTRETIEN ESPACES VERTS Secteur de Lattes Sud | ADAGES ATELIERS DE SAPORTA 34970 LATTES | 20 712,70 | 09/03/10 |
| 0856SC03 | ENTRETIEN ESPACES VERTS Secteur de Port Ariane | POUSSE CLANET PARCS ET JARDINS 34970 LATTES | 22 604,00 | 11/03/10 |
| 0935SC13 | ASSISTANCE ET VEILLE HYDROMETEOROLOGIQUE | Groupement solidaire HYDRO LOGIC INGENIERIE 34080 MONTPELLIER | 22 920,00 | 11/01/10 |
| 0856SC02 | ENTRETIEN ESPACES VERTS Parcs Paysagers de Maurin, Boirargues et Bonneterre | POUSSE CLANET PARCS ET JARDINS 34970 LATTES | 27 929,60 | 11/03/10 |
| 1052SC17 | NETTOYAGE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX BÂTIMENTS COMMUNAUX BOIRARGUES | SUD SERVICE S.A.S 34171 CASTELNAU LE LEZ | 29 423,50 | 29/12/10 |
| 1021MO02 | MAITRISE D'OEUVRE POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE 2010 | BET SERI 34080 MONTPELLIER | 29 598,65 | 30/04/10 |
| 0809SC02 | CAMPAGNE MARQUAGE ROUTIER AU SOL | SAS MIDITRACAGE 84405 APT | 30 000,00 | 06/03/10 |
| 1020MO01 | MAITRISE D'OEUVRE POUR LA REALISATION D'UN BATIMENT COMMUNAL A BOIRARGUES | ARNONE 34970 LATTES | 33 110,00 | 08/07/10 |

Pour la tranche supérieure ou égale à 20 000 et inférieure à 50 000 € HT

| <i>N° Marché</i> | <i>Objet</i> | <i>Attributaire Adresse</i> | <i>Montant HT Notifié</i> | <i>Date Notification</i> |
|------------------|--|---|-------------------------------|------------------------------|
| 1004SC03 | NETTOYAGE DE LA PLACE JACQUES D'ARAGON | SOCIETE MEDITERRANNEENE DE NETTOIEMENT 34011 MONTPELLIER | 34 200,00 | 25/03/10 |
| 1052SC02 | NETTOYAGE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX BÂTIMENTS COMMUNAUX MAURIN | SAMSIK PROPLETE 34670 BAILLARGUES | 34 262,24 | 30/12/10 |
| 1017SC06 | PEINTURE DE BATIMENTS | RED CONCEPT RENOVATION ETUDE DIAGNOSTIC 34080 MONTPELLIER | 36 543,00 | 28/04/10 |
| 1043SC03 | ASSURANCES Flotte automobile et risques annexes | GROUPAMA SUD 34261 MONTPELLIER CEDEX 2 | 39 756,35 | 10/12/10 |
| 1052SC05 | NETTOYAGE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX BÂTIMENTS SOCIO-CULTURELS & ASSOCIATIFS LATTES CENTRE | DERICHEBOURG PROPLETE 34130 MAUGUIO | 45 168,59 | 30/12/10 |
| 1015SC05 | SPECTACLES PYROTECHNIQUES | PYRAGRIC INDUSTRIE 69141 RILLIEUX CEDEX | 48 000,00 | 05/05/10 |

Pour la tranche supérieure ou égale à 50 000 et inférieure à 90 000 € HT

| <i>N° Marché</i> | <i>Objet</i> | <i>Attributaire Adresse</i> | <i>Montant HT Notifié</i> | <i>Date Notification</i> |
|------------------|--|--|-------------------------------|------------------------------|
| 1052SC03 | NETTOYAGE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX BÂTIMENTS SPORTIFS LATTES CENTRE | SAMSIK PROPLETE 34670 BAILLARGUES | 51 416,52 | 30/12/10 |
| 1052SC04 | NETTOYAGE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX BÂTIMENTS ADMINISTRATIFS ET SCOLAIRES LATTES CENTRE | SAMSIK PROPLETE 34670 BAILLARGUES | 61 622,43 | 30/12/10 |
| 1041SC07 | PRESTATIONS GEOMETRE | B3R GEOMETRES EXPERTS 34970 LATTES | 65 000,00 | 09/08/10 |

Pour la tranche supérieure ou égale à 90 000 et inférieure à 133 000 € HT

| <i>N° Marché</i> | <i>Objet</i> | <i>Attributaire Adresse</i> | <i>Montant HT Notifié</i> | <i>Date Notification</i> |
|------------------|--|--|-------------------------------|------------------------------|
| 0857SC18 | SERVICES JURIDIQUES : CONSEIL ET REPRESENTATION EN JUSTICE | SCP VINSONNEAU AVOCATS A LA COUR 34000 MONTPELLIER | 100 000,00 | 13/02/10 |
| 0906SC03 | PRESTATIONS DE TRAITEURS | TRAITEURS DU COURREAU 34110 MIREVAL | 100 000,00 | 01/07/10 |

| Pour la tranche supérieure ou égale à 90 000 et inférieure à 133 000 € HT | | | | |
|---|---|---|-----------------------|----------------------|
| N° Marché | Objet | Attributaire Adresse | Montant HT Notifié | Date Notification |
| 1027SC09 | TRANSPORT D'ENFANTS - ACTIVITES SCOLAIRES - PERISCOLAIRES - SPORTIVES - CULTURELLES ET DE LOISIRS | BOULADOU 34750 VILLENEUVE LES MAGUELONE | 100 000,00 | 09/08/10 |

Le Conseil Municipal donne acte de cette communication du bilan 2010 des marchés publics passés par la Commune.

ACTE EST DONNE

ADMINISTRATION GENERALE

12 – CONVENTION DE PARTENARIAT 2011 POUR LE DEVELOPPEMENT CULTUREL A PASSER AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE MONTPELLIER (Rapporteur : Hélène COTTE-DUNAND)

Dans le cadre du budget 2011 du Théâtre Jacques Cœur, la Commune a sollicité la Communauté d'Agglomération de Montpellier afin qu'elle participe au fonctionnement de cet équipement qui contribue à son rayonnement culturel.

Aussi, il s'avère nécessaire de passer une convention de partenariat pour le développement culturel qui prévoit notamment que :

- La Communauté d'Agglomération octroie une subvention de 50 000 € TTC selon un échéancier mensuel,
- La Commune de Lattes s'engage à utiliser cette aide pour développer les activités du Théâtre (créations et programmation),
- La communication du Théâtre se fera en collaboration avec les services de l'Agglomération.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré sur cette affaire :

- Approuve la convention de partenariat pour le développement culturel avec la Communauté d'Agglomération de Montpellier,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

ADOpte A L'UNANIMITE

ADMINISTRATION GENERALE

13 – CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR L'INSTALLATION D'UN CAMION PIZZA/SNACK (Rapporteur : Eliane MARTIN)

Par délibération du 22 juin 2009, le Conseil Municipal approuvait la convention à passer avec Monsieur SARMASSON pour l'installation d'un camion pizza/snack sur la place du Forum à Maurin. Monsieur SARMASSON ayant informé la Commune de sa volonté d'arrêter son activité, il est envisagé de passer une nouvelle convention avec Monsieur Curtis ROJAS, qui exploite un camion pizza/snack, pour un emplacement relevant du domaine public de la Commune situé sur la place du Forum à Maurin à compter du 1^{er} mars 2011.

Aussi, la Commune envisage d'établir une convention d'occupation temporaire du domaine public d'une durée maximale de 3 ans avec Monsieur Curtis ROJAS pour l'installation de son équipement qui prévoit notamment qu'il :

- pourra 4 jours/semaine installer son camion pizza/snack sur l'emplacement défini,
- souscrira toutes les polices d'assurances nécessaires à son activité,
- versera une redevance domaniale de 200 € par mois,
- devra se brancher sur la borne électrique existante.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré sur cette affaire :

- Approuve la convention d'occupation temporaire du domaine public avec Monsieur Curtis ROJAS pour l'installation d'un camion pizza/snack,
- Fixe le montant de la redevance domaniale due par Monsieur Curtis ROJAS pour cette occupation à 200 € par mois,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

* Monsieur ARROUET propose de trouver un lieu fixe pour héberger la pizzeria dans la mesure où la convention est renouvelée chaque année.

*Monsieur le Maire répond qu'aucun local n'est actuellement disponible sur Maurin.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Question posée par le groupe des « Non Inscrit » relative à l'étude hydraulique du bassin versant de la Mosson.

« La Communauté d'Agglomération de Montpellier a lancé, il y a un an, une étude hydraulique du bassin versant de la Mosson pour connaître son fonctionnement en cas de crues et déterminer les aménagements à réaliser pour protéger les zones urbanisées contre les risques d'inondations.

Le premier rapport de cette étude devait sortir au début de l'année 2011.

Votre position en tant que responsable contre les risques inondations au sein de l'Agglomération et vos missions au niveau du SAGE et du SYBLE vous permettent de suivre cette étude dont vous n'ignorez pas l'importance pour notre commune.

Pouvez-vous nous faire un point de situation sur ce dossier ? »

* Monsieur le Maire répond que l'étude a débuté en mai 2010 pour une durée prévisionnelle d'un an. Elle comprend plusieurs phases :

Phases réalisées :

- Le recueil des données (études, données pluviométriques...),
- La reconnaissance du terrain (dont l'identification de tous les ouvrages structurants),
- La rencontre avec les communes et leurs services,
- L'identification des zones à enjeux et des zones d'expansion de crue (ZEC),
- La construction et l'exploitation d'un modèle hydrologique sur l'ensemble du bassin versant,
- L'étude hydrologique (en cours de validation pour la CAM et les services de l'Etat),
- Les levés topographiques complémentaires (profil en travers des cours d'eau et levé des ouvrages hydrauliques),
- La construction des modèles mathématiques en mode filaire et multidirectionnel.

Phases en cours :

- L'exploitation des modèles mathématiques,
- L'étude hydraulique avec les secteurs urbanisés touchés, les hauteurs et les vitesses atteintes, les zones inondables résultantes, le rôle des ZEC dans le laminage naturel des crues.

Phases à venir :

- La hiérarchisation des enjeux identifiés dans la phase précédente,
- Les propositions d'aménagements (ouvrages écrêteurs, rétablissement des zones d'expansion de crues, protections spécifiques des secteurs habités, aménagements des conditions de submersion dans les secteurs aval...),
- La définition du programme d'aménagement global et cohérent à l'échelle du bassin versant.

Il ajoute que l'étude sera terminée mi-2011 comme prévu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15.

SECRETAIRE DE SEANCE
Monsieur Marcel MOURGUES

